

Fiche d'inscription individuelle

SVP REMPLIR EN LETTRES MOULÉES

PRÉNOM : (tel qu'écrit dans le passeport)							
NOM : (tel qu'écrit dans le passeport)							
SEXE : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		DATE DE NAISSANCE : AGE AU 1 ^{er} AOUT 2011		ANNÉE		MOIS	JOUR
TITRE :	<input type="checkbox"/> ÉTUDIANT(E)		STATUT	<input type="checkbox"/> PRÊTRE	<input type="checkbox"/> DIACRE	<input type="checkbox"/> LAIC CONSACRÉ	
	<input type="checkbox"/> TRAVAILLEUR (EUSE)			<input type="checkbox"/> CÉLIBATAIRE	<input type="checkbox"/> RELIGIEUSE	<input type="checkbox"/> MARIÉ (E)	
ADRESSE :							
VILLE :				CODE POSTAL :			
TÉL. MAISON : ()		TÉL. TRAVAIL : ()		TÉL. MOBILE : ()			
COURRIEL							
PAROISSE/GROUPE :							
DIOCÈSE :		<input type="checkbox"/> MONTRÉAL		<input type="checkbox"/> QUÉBEC			
INFORMATIONS SUR LE PASSEPORT							
SVP L'INFORMATION APPARAISSANT SUR VOTRE PASSEPORT, TELLE QUE MARQUÉE. VOTRE PASSEPORT DOIT ÊTRE VALIDE 6 MOIS APRÈS VOTRE DÉPART. TOUT CHANGEMENT DOIT ÊTRE RAPPORTÉ À LA PASTORALE JEUNESSE DÈS QUE VOUS EN PRENDREZ CONNAISSANCE. LA PASTORALE JEUNESSE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ SI L'INFORMATION MISE À JOUR SUR LE PASSEPORT N'A PAS ÉTÉ SOUMISE 6 MOIS AVANT LE DÉPART DU PÈLERIN. SVP JOINDRE 1 PHOTOCOPIE DE VOTRE PASSEPORT À VOTRE INSCRIPTION. N.B. Si votre passeport est échu avant le départ, veuillez le faire remplacer et nous faire part du nouveau numéro de passeport au plus tard 90 jours avant le départ, merci.							
NUMÉRO DE PASSEPORT CANADIEN :				LIEU DE NAISSANCE :			
INFORMATIONS SUR L'ÉTAT DE SANTÉ							
DEVÉZ-VOUS VOUS DÉPLACER EN FAUTEUIL ROULANT?				<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
AVEZ-VOUS DES INCAPACITÉS PHYSIQUES QUI NÉCESSITENT UNE ASSISTANCE PARTICULIÈRE				<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (SI OUI, VEUILLEZ JOINDRE UNE NOTE POUR PRÉCISER CES INCAPACITÉS)			
ALLERGIE(S) ALIMENTAIRE(S) :							
PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :							
LIEN AVEC VOUS :				TÉL ()			
INFORMATIONS SUR LES ASSURANCES							
Avec votre forfait, une assurance-voyage Croix-Bleue Forfait régulier pour 18 à 24 jours est incluse (soins médicaux d'urgence, annulation 100% du coût du voyage, bagages). Pour être exempté des coûts relatifs à l'assurance, veuillez cochez l'option qui s'adresse à votre situation:							
<input type="checkbox"/>	J'ai déjà une assurance médicale, je désire uniquement le <i>Forfait régulier sans soins médicaux d'urgence</i> (veuillez joindre une copie de votre police d'assurance médicale à ce document) Avec cette option un crédit de 50\$ vous sera accordé.						
<input type="checkbox"/>	J'ai déjà une assurance voyage complète, je ne désire aucune assurance voyage avec le forfait choisi (veuillez joindre une copie de votre police d'assurance à ce document). Avec cette option un crédit de 190\$ vous sera accordé.						
ATTENTION: LES RABAIS DE 50\$ ET 190\$ SONT VALIDES POUR CEUX QUI PRENNENT LES FORFAITS 1 À 6 SEULEMENT (18 À 24 JOURS, MAX. 3000\$), POUR LES FORFAITS 7 ET 8, L'ASSURANCE FORFAIT COÛTERA SEULEMENT AUTOUR DE 140\$ ET LE RABAIS POUR L'ASSURANCE MÉDICALE SERA AUTOUR DE 30\$.							

Fiche d'inscription individuelle

SVP REMPLIR EN LETTRES MOULÉES

INFORMATIONS EN RELATION AVEC VOTRE GROUPE

PARTICIPEREZ-VOUS À CETTE JMJ EN TANT QUE :

PÈLERIN

RESPONSABLE DE GROUPE

ACCOMPAGNATEUR

(Adulte accompagnant un groupe de pèlerins)

TUTEUR/TRICE

(Adulte responsable des mineurs)

FAITES-VOUS PARTIE D'UN GROUPE DE PÈLERINS?

OUI

NON

SI OUI, QUEL EST VOTRE NOM DE GROUPE?

PERSONNE RESPONSABLE DU GROUPE :

FORFAIT CHOISI (COCHEZ UN SEUL CHOIX)

FORFAIT 1	CASTILLE + ANDALOUSIE	~2,860.00\$
FORFAIT 2	FATIMA + COMPOSTELLE + BURGOS	~2,610.00\$
FORFAIT 3	BURGOS + LOURDES + SARAGOSSE	~2,600.00\$
FORFAIT 4	ITALIE	~3,720.00\$
FORFAIT 5	PARIS -TAIZÉ (FRANCE) - BARCELONE	~2,545.00\$
FORFAIT 6	SUR LES PAS DE ST JEAN DE LA CROIX + STE THÉRÈSE D'AVILA	~2,345.00\$
FORFAIT 7	FAMILLE FRANCISCAINE DU QUÉBEC	~3,025.00\$
FORFAIT 8	ACCUEIL EN DIOCÈSE + JMJ MADRID AVEC VOLS	~1,975.00\$
FORFAIT 9	JMJ MADRID AVEC VOLS	~1,910.00\$
FORFAIT 10	JMJ MADRID SANS VOL	~416\$
PROLONGATION A1	MADRID 3 jours (Date à confirmer : 22-25 août) en auberge jeunesse	~179.00\$
PROLONGATION A2	MADRID 3 jours (Date à confirmer : 22-25 août) à l'hôtel	~255.00\$
PROLONGATION B	BARCELONE 3 jours (Date à confirmer : 22-25 août)	~460.00\$

CONSENTEMENT DU/DE LA PARTICIPANT(E)

Je, _____, confirme que j'ai lu et compris les conditions générales de Spiritours et de la Pastorale Jeunesse (ci-joint). Je dégage le diocèse de Québec de toutes responsabilités reliées à ma participation à cette activité. Je suis conscient et j'accepte que ma photo soit publiée à l'avenir par la Pastorale Jeunesse pour des fins de promotion et de communication.

Signature du/de la participant(e)

Signature du tuteur (exigée)
si le/la participant(e) est de moins de 18 ans

DATE

Pour procéder à votre inscription, nous vous demandons de joindre avant le 16 mars 2010 :

Cette fiche d'inscription individuelle dûment remplie

Un dépôt de 500.00\$ par chèque au nom de **Diocèse de Québec - JMJ 2011**
(AUCUN PAIEMENT EN ARGENT COMPTANT NE SERA ACCEPTÉ!)

1 photocopie de passeport dans lesquels toutes les informations doivent être visibles et lisibles

Pour une demande d'exemption : La **preuve d'assurance-voyage** ou **d'assurance-bagage** et annulation **lors de votre inscription**

La Pastorale jeunesse ne poursuivra pas l'inscription pour les pèlerins dont les paiements ne seront pas à jour.
Aucune exception ne sera acceptée.

Fiche d'inscription individuelle

SVP REMPLIR EN LETTRES MOULÉES



CONDITIONS GÉNÉRALES

Avis important : Votre inscription pour les MJM 2011 à Madrid implique une entente entre vous et les fournisseurs de services. Prière de lire attentivement toute l'information suivante stipulant les conditions relatives au voyage et aux autres services offerts.

INSCRIPTION ET PAIEMENTS

Un dépôt de 500\$ par personne est requis au moment de votre réservation, ce dépôt est non-remboursable. En cas de retard pour les paiements, notez que la réservation sera annulée entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

	Date limite	Montant
1 ^{er} versement	16 mars 2010	500\$
2 ^e versement	25 mai 2010	500\$
3 ^e versement	28 septembre 2010	500\$
4 ^e versement	7 décembre 2010	300\$ ou solde
5 ^e versement	1 ^{er} mars 2011	500\$ ou solde
Dernier versement	6 avril 2011	Solde

FRAIS D'ANNULATION

Si vous avez l'intention d'annuler, vous devez en aviser votre responsable de groupe immédiatement. Les frais d'annulation seront appliqués à partir de la date à laquelle Spiritours recevra l'avis de la part du Diocèse de Montréal.

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 500\$ de pénalité

Entre 90 et 60 jours avant le départ : 50% de pénalité

A moins de 60 jours du départ : aucun remboursement

Changements de nom: frais de 50\$ pour tout changement de nom. À moins de 60 jours de la date de départ, tout changement de nom sera considéré comme une annulation et entraînera les pénalités ci-haut mentionnées.

Extension : toute demande d'extension doit être faite à plus de 90 jours du départ. Le formulaire de demande d'extension doit être rempli par le responsable de groupe. Les frais de la compagnie aérienne varieront en fonction de la date de retour désirée. De plus Spiritours chargera des frais de service de 50\$.

ASSURANCES-VOYAGE

En tant que participant des MJM 2011 avec nous, vous avez une assurance complète avec la Croix-Bleue (médicale, annulation et bagage) incluse dans votre forfait. Vous devez compléter le formulaire d'exclusions dues aux maladies préexistantes et prendre connaissance des risques assurés et autres détails dans votre contrat d'assurance de groupe.

DOCUMENTATION

Les Canadiens qui se rendent en Espagne doivent être munis d'un [passeport canadien](#) qui sera valide au moins trois mois prévue – préférablement 6 – après la date de leur départ du pays. Chaque passager doit fournir deux photocopies de son passeport. Les passagers qui n'ont pas leur citoyenneté canadienne sont responsables de s'informer auprès des autorités espagnoles sur les exigences d'entrée et de sortie. Dans l'éventualité que le passager ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser le passage par les autorités.

ITINÉRAIRE DE VOL

Toutes les heures de vol, l'itinéraire et les compagnies aériennes sont sujets à changements sans préavis. Nous vous conseillons de contacter la compagnie aérienne 24 heures avant votre départ pour confirmer vos heures de vol. Le comptoir de la compagnie aérienne ouvre 3 heures avant le départ et ferme 60 minutes avant le départ. Spiritours vous conseille d'arriver 3 heures à l'avance et se décline de toute responsabilité si vous manquez votre vol.

BAGAGES

Chaque passager a le droit d'enregistrer 2 valises standards. Les restrictions de poids varient entre 20 et 32 kilos par personne. Nous vous aviserons au moins 30 jours avant le départ des restrictions précises de la compagnie aérienne.

PRIX INDIQUÉS

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Ces prix sont sujets à changement sans préavis au moment ou avant le temps du paiement final. Un changement peut survenir suite à la dévaluation du dollar canadien ou de l'augmentation du coût du pétrole...etc.

RESPONSABILITÉ DU VOYAGEUR

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.

RESPONSABILITÉ DE SPIRITOURS

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une compagnie de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non-complétée, ni pour les services non utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.



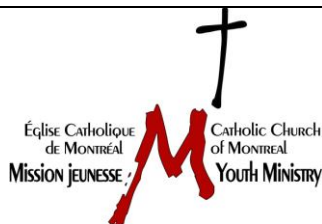
"Enracinés et fondés dans le Christ, affermis dans la foi". (cf Col 2:7).



Source de l'information: Mission Jeunesse Montréal.

Fiche d'inscription individuelle

SVP REMPLIR EN LETTRES MOULÉES



CONDITIONS GÉNÉRALES

POLITIQUE DE LA PASTORALE JEUNESSE SUR L'UTILISATION DES PHOTOS PRISES SUR LES ÉVÉNEMENTS RELATIFS AUX JOURNÉES MONDIALES DE LA JEUNESSE

Durant les événements qui entourent la préparation des Journées Mondiales de la Jeunesse, les JMJ elles-mêmes ou du suivi de la JMJ, le pèlerin est conscient que la Pastorale jeunesse et Mission Jeunesse prendront des photos et vidéos des participants et les utiliseront pour des fins promotionnelles et de communication dans ses médias (affiches, vidéos, communiqués, etc.)

POLITIQUE SUR LES PÈLERINS DE

MOINS DE 18 ANS

- ✓ Le mineur doit être âgé-es entre 16 et 17 ans
- ✓ La décision concernant la participation de mineur(s) demeure au jugement du responsable de groupe
- ✓ Un tuteur doit être assigné en tout temps pour le mineur –cette personne ne peut pas être le responsable de groupe
- ✓ Un mineur peut voyager avec son parent
- ✓ Les mineurs doivent fournir des documents de consentement parental, signé par le ou les parent(s) et l'autorisant à voyager avec l'accompagnateur attrité

CODE DE CONDUITE

Au pèlerin, comme jeune adulte responsable, il est demandé de respecter les règles émises par l'organisation des JMJ internationales et du pays dans lequel il sera reçu. L'attitude de respect commence donc depuis la préparation du pèlerinage. Les candidats qui mettent en danger l'organisation ne seront pas admis au pèlerinage. Il est donc important que le pèlerin soit conscient de certaines règles disciplinaires pour assurer le bon ordre dès maintenant et pendant IES JMJ internationales dans le pays d'accueil :

Toutes attitudes excessives ou tous comportements dérangeants et violents sont inacceptables et ne seront pas tolérés.

- ⇒ Nous nous réservons le droit de refuser ou d'expulser un candidat du pèlerinage s'il manque au code de conduite et à la loi par l'une ou plusieurs des infractions suivantes:
- ⇒ S'il est suspecté ou reconnu coupable d'une infraction grave à la loi.
- ⇒ S'il commet un délit majeur (consommation de drogue ou d'alcool, agression, vol, tapage ou agitation grave, ainsi que toute activité de nature criminelle).
- ⇒ Pour des infractions mineures, l'expulsion suivra le troisième avertissement.

(exemple d'infractions mineures : ne pas respecter les directives liées à l'organisation des JMJ internationales, la désertion partielle ou totale des activités des JMJ, des paroles ou un comportement affectant le bon déroulement du pèlerinage, un manque de collaboration du pèlerin, etc.)

Comme nous savons que la loi sera rigoureusement appliquée partout où nous serons durant le pèlerinage, nous invitons les pèlerins à respecter les exigences et à se soumettre aux règlements dans ce sens.

POLITIQUE SUR LES ANNULATIONS ET LES CHANGEMENTS DE NOMS

Le premier versement exigé le **16 mars 2010** servira à réserver une place pour le pèlerin. Par conséquent, ce montant de 500.00\$ N'EST PAS REMBOURSABLE. **AUCUNE EXCEPTION.**

Cependant, dans des circonstances extrêmes, cette somme peut être **TRANSFÉRÉE** pour réserver une place à un autre pèlerin. Cette option devra être exercée avec prudence, car cela entraînera des frais de 50\$ pour chaque changement de nom. Le règlement de la transaction monétaire incombera à la fois à la personne qui se désiste et à celle qui prendra sa place. **Des frais de 50\$ s'appliquent chaque fois qu'il y a un changement de nom.**

Toutefois, lorsque le nom de la personne inscrite a déjà été communiqué à la compagnie aérienne, la décision d'annuler entraînerait une pénalité importante pour un changement de nom. Le paiement de cette pénalité incombe à la personne qui se désiste (Voir les conditions Spiritours).

La Pastorale jeunesse n'est pas tenue responsable d'aucun frais de changement de nom. Le pèlerin est responsable de s'assurer que le nom indiqué sur sa fiche d'inscription est identique à celui inscrit dans son passeport.

ASSURANCES VOYAGE, BAGAGE ET ANNULATION

Assurance : (0-60 ans)

Les prix des forfaits comprennent déjà les frais d'assurance, donc aucun frais supplémentaires ne sont exigés du pèlerin.

Pour être exempté des coûts relatifs à l'assurance, il faut fournir à la Pastorale jeunesse une preuve d'assurance (i.e. la photocopie de la politique d'assurance jointe à la fiche d'inscription - la description de l'assurance n'est pas suffisante).

*Si vous ne cochez aucune case et ne remettez aucune preuve d'assurance, la Pastorale jeunesse prendra pour acquis que vous prenez les assurances indiquées dans le forfait. **Aucun changement ne sera accepté une fois votre inscription remise.**

* Il pourrait y avoir une légère augmentation pour les responsables de groupe de plus de 60 ans.